

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**MAIRIE DE LE BOIS**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE**  
**LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 28 FEVRIER 2011**

**Etaient présents** : MM LAYMOND J. SARTORIUS H. LAYMOND M. BOSSU  
B. FORT C. GOMBERT J. PLOCHBERGER-PERRUS T. PUGIN J.L. VIBERT D.

**Etaient excusés** : ROUSSEL W.

Les Conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :  
M. ROUSSEL W à MME GOMBERT J.

**Etaient absents non excusés** :

- ORDRE DU JOUR** : - BIENS SANS MAITRE : INCORPORATION DANS LE DOMAINE  
COMMUNAL
- CONVENTION DE CO-MAITRISE SDES/COMMUNE
  - CONVENTION DE PARTENARIAT CNFPT/COMMUNE
  - AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :  
Régularisation Le Bourjaillet Mme Kaliakoudas Josiane

**REGULARISATION ACCES LE BOURJAILLET AU DROIT DES PARCELLES DE MME  
KALIAKOUDAS Josiane**

Le Maire fait part aux Membres du Conseil de la réunion qui s'est tenue en Mairie le 23/02/2011 en présence de Mme Josiane Kaliakoudas assistée de Me Cordel, son Conseil, de Messieurs Jean et Michel LAYMOND assistés de M Gérard Albert, Conseil de la Commune.

Il fait part à l'Assemblée des propositions établies d'un commun accord entre les parties à l'issue de cette réunion qui devront être confirmées par courrier par le Conseil des Consorts Kaliakoudas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et des représentés, accepte ces propositions, autorise le Maire à signer tous les documents afférents

**BIENS SANS MAITRE : INCORPORATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL**

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal la délibération en date du 17/12/2010 décidant d'engager la procédure de biens sans maître pour diverses parcelles inscrites au cadastre au nom de Mme FORT Innocente et de M SUDRIE Robert.

Il signale qu'aucun propriétaire ne s'est fait connaître pendant le délai de 6 mois à dater de la dernière mesure de publicité ; en conséquence, les parcelles inscrites au cadastre à la cote de Mme FORT Innocente, d'une part, et M SUDRIE Robert, d'autre part, sont déclarées sans maître, et il demande au Conseil Municipal d'approuver l'incorporation de ces parcelles dans le Domaine Communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et des représentés, déclare que les parcelles concernées sont des biens sans maître, décide d'exercer ses droits pour incorporer les parcelles susvisées dans le Domaine Communal, demande à M le Maire de prendre un arrêté en vue de l'incorporation des parcelles dans le Domaine Communal, de procéder aux mesures de publicité, autorise le Maire à signer toutes les pièces en vue de la réalisation de cette opération.

### **CONVENTION DE CO-MAITRISE SDES/ COMMUNE**

Le Maire présente au Conseil Municipal les projets de travaux de mise en souterrain des réseaux secs dans les villages du Bettex et de Saint-Nicolas et dans la zone du Grand Clos, incluant les travaux d'amélioration esthétique du réseau électrique.

Il rappelle à l'Assemblée que la compétence électricité a été transférée au Syndicat Départemental d'Energie de Savoie (SDES) lors de l'adhésion de la Commune, que ce transfert de compétence comprend également le transfert de la maîtrise d'ouvrage sur les travaux concernant le réseau concédé à ERDF.

Afin que la Commune puisse exercer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'amélioration esthétique du réseau concédé à ERDF, celle-ci doit contractualiser une convention de Co-maîtrise d'ouvrage sur l'opération concernée avec le SDES avant la signature du marché public et le début des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et des représentés, approuve les dossiers présentés, sollicite une participation auprès du SDES, demande au Président du SDES de signer la convention de Co-maîtrise d'ouvrage afin que la Commune puisse exercer la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés, autorise le Maire à signer la convention de Co-maîtrise d'ouvrage relative à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage sur le réseau concédé à ERDF pour la durée de l'opération

### **CONVENTION DE PARTENARIAT CNFPT/COMMUNE**

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que la convention de partenariat entre le CNFPT et la Commune de LE BOIS arrive à échéance et qu'il convient de la renouveler.

Il rappelle à l'Assemblée que cette convention concerne les actions de formation des agents de la Commune moyennant une participation financière de la Collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et des représentés, accepte de renouveler cette convention pour une durée de 1 an, du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011, autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

### **AFFAIRES DIVERSES**

#### **CERTIFICATION DE LA GESTION DURABLE DE LA FORET COMMUNALE**

Le Maire expose au Conseil la nécessité pour la Commune, de renouveler l'adhésion au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et des représentés, décide d'adhérer, en vertu du titre IX des statuts de la FNCOFOR, à la politique de qualité de la gestion durable définie par l'Association PEFC Rhône-Alpes de Certification forestière, dont il a pris connaissance auprès de l'Association PEFC Rhône-Alpes et accepter que cette adhésion soit rendue publique.

## **ETAT D'ASSIETTE 2011 FORET COMMUNALE DE LE BOIS**

Le Conseil Municipal demande à l'ONF de bien vouloir procéder au martelage des coupes de bois sur les parcelles G et P, précise la destination des coupes de bois et leur mode de commercialisation et donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

### **RENOUVELLEMENT DIVERSES ADHESIONS**

Le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de renouveler les adhésions auprès du CAUE, l'ASADAC ainsi que la MLJ pour l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et des représentés, accepte de renouveler les adhésions auprès du CAUE, l'ASADAC et la MLJ pour l'année 2011, autorise le Maire à signer les documents afférents.

### **FALAISE DE PONSERAND**

Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal une proposition de Mission de type G 11 d'un montant HT de 3 802.56 € établie par le Cabinet SAGE concernant la réalisation d'un diagnostic des risques de chutes de blocs de la falaise de Ponserand au droit de la VC n° 5 entre le tunnel du barrage et la station d'épuration. Il précise que des études de la falaise avaient déjà été réalisées par le Cabinet SAGE.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et des représentés, accepte la proposition du Cabinet SAGE, autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

### **ETUDE MERLON DE PROTECTION DE SAINTE-HELENE**

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal la délibération en date du 20/12/2010 concernant une proposition technique et financière établie par le Cabinet SAGE concernant l'étude géotechnique des 2 merlons du hameau de Sainte-Hélène.

Il informe l'Assemblée que le montant HT du devis mentionné dans cette délibération ne prend pas en compte les frais d'assurances et qu'il convient de délibérer à nouveau avec le montant HT total soit : 10 013.28 €. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et des représentés, annule la délibération en date du 20/12/2010, accepte le nouveau montant HT de la proposition du Cabinet SAGE, autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

### **FRAIS DE DEPLACEMENTS DES ELUS**

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal les nombreux déplacements effectués par les élus dans le cadre de leurs fonctions. Il propose à l'Assemblée que les frais de déplacements soient pris en charge par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et des représentés, accepte que les frais de déplacements des élus soient pris en charge par la Commune, autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

### **LOCATION SALLE POLYVALENTE**

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de l'ADMR sollicitant la réservation de la salle polyvalente pour tenir son Assemblée Générale. Il propose à l'Assemblée de mettre gracieusement à la disposition de l'ADMR ce local.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et des représentés, accepte de prêter la salle polyvalente à l'ADMR pour la tenue de son assemblée générale.

### **DENOMINATION LOGEMENT OPAC**

Le Maire informe le Conseil Municipal du souhait de l'OPAC d'affecter un nom à l'immeuble sis au lotissement de La Tour. Il propose à l'Assemblée de dénommer ce bâtiment « Le Chant des Prés ».

Le Conseil approuve la proposition du Maire.

### **COMMISSIONS DE LA CCVA**

Le Maire présente au Conseil Municipal la liste des différentes commissions de la CCVA et demande aux élus de faire part de leurs souhaits d'intégrer ces commissions.

### **ACQUISITIONS TERRAINS**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition par certains propriétaires de vendre leurs terrains situés en forêt. Le Conseil charge le Maire de négocier au mieux l'acquisition de ces terrains avec les propriétaires.

### **REGULARISATION TERRAINS**

Le Maire informe le Conseil Municipal des négociations en cours avec EDF concernant la modification du tracé de la route d'accès à Priaigaz et de la nécessité de régulariser les parcelles concernées par ce projet ainsi que divers terrains appartenant à EDF. Le Conseil autorise le Maire à poursuivre ces négociations.

Vu par Nous, Maire de la Commune de LE BOIS,  
pour être affiché le \_\_\_\_\_ à la porte de la Mairie,  
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A LE BOIS,

Le

Le Maire,

J. LAYMOND.